



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E43088

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2025

ÉDITÉ LE 11/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 33 600

Raison sociale : CARREIRA

56 AV HENRI BARBUSSE
92140 CLAMART

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLAMART

Siret : 377 650 759 00048

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 210285000184

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 6895560804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 6895560804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Téléphone : 01 46 45 51 36

Portable : 0612717984

Site Internet :

E-mail : carreira@wanadoo.fr

Fax : 01 46 45 51 48

Responsabilité légale :

SOARES MANUEL GÉRANT / SOARES MANUEL GÉRANT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	18/01/2022
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	18/01/2022
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante) Mention RGE	18/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/01/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/01/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.